

DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES



MAIRIE
DE
05600 RISOUL

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

005-210501193-20230417-DEC2023-04-002-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

Attachage : 17/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



DECISION DU MAIRE N° 2023-04-002

Objet : Contrat de maintenance informatique et matériel.

- Vu la délibération du conseil municipal n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020, qui en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment celle du paragraphe n° 4 qui l'autorise à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services, d'un montant inférieur ou égal à 214 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant le rapport d'audit informatique, infrastructure systèmes et réseaux réalisé par le SICTIAM ;
- Considérant l'évolution du système informatique réalisée en début d'année 2023 ;
- Considérant la proposition de contrat d'assistance informatique et matériel établie par la société ADS Technic, s'élevant à 300 € HT/ mois, d'une durée de 1 an à compter du 1^{er} mai 2023.

M. Régis Simond, Maire de Risoul

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du marché

De valider la proposition de contrat d'assistance informatique et matériel établie par la société ADS Technic, s'élevant à 300 € HT/ mois, et d'une durée de 1 an à compter du 1^{er} mai 2023.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

M. SIMOND Régis, Maire, est autorisé à signer le contrat correspondant à la société ADS Technic et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux opérations prévues dans ce contrat et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

M le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Risoul, le 17 avril 2023,
Le Maire, Régis SIMOND.

